



Erreur d'un kiné - Opération de la colonne

Par **louloudoud**, le **08/07/2015** à **14:37**

Bonjour, je suis une jeune femme habitant sur Lyon, j'ai 26 ans et je suis très sportive de base (5-10h/semaines).

Je viens sur ce forum car j'ai quelques questions à vous poser, mais dans un premier temps je vais vous raconter mon histoire :

En début d'année 2014, après pas mal de sport j'ai eu une tendinite au genou gauche, ne se soignant pas simplement avec des médicaments mon médecin traitant m'a envoyé chez un kiné pour quelques séances. Me voilà donc parti fin juin 2014 pour une vingtaine de séance de kiné pour mon genou.

Au début aucun soucis, puis à la troisième séance je lui explique que j'ai un peu mal dans le mollet pensant qu'il pourrait éventuellement faire quelques chose. Il a fini par suivre le nerf à l'arrière de ma jambe jusqu'au bas de mon dos, pour voir si cela ne venait pas de celui-ci. C'est à ce moment-là, qu'il m'a expliqué s'être rendu compte que j'avais d'après lui une vertèbre de déplacée et m'a donc dit qu'il allait la remettre en place, ce qu'il a fait de suite (à ce moment là je ne savais pas qu'il ne pouvait pas et ne devait pas le faire !).

Ce kiné c'est donc lancé dans une manipulation de mon dos sans avoir au préalable demandé d'examens, de radio et sans me connaître et surtout sans avoir le droit de le faire !

Le temps de rentrer chez moi, soit environ 10 min, je commençais à souffrir atrocement du dos et des jambes et ça ne c'est plus arrêté.

J'ai donc fin juillet 2014, était hospitalisée pour une semaine sur Lyon, on m'a découvert un spondylolisthésis avec une lise isthmique bilatérale en L5-S1 et une discopathie naissante.

A savoir que je n'avais aucune connaissance de cette maladie puisque j'étais en parfaite santé physique, comme dit au-dessus, je faisais beaucoup de sport plus ou moins violent, et que je n'ai jamais ressenti quoi que ce soit au dos.

J'ai eu d'horribles douleurs au dos avec une sciatique à chaque jambe ainsi que des cruralgies, m'invalidant quotidiennement, m'empêchant de dormir.... J'ai porté une ceinture lombaire pendant 3 mois avant de passer au corset pendant 7 mois, puis de me faire opérer d'une arthrodèse lombaire avec cage et greffe en L5-S1 le 30 avril 2015, puisque mon cas était sans autre espoir de guérison.

Bien évidemment cette maladie m'a coûté très cher financièrement, sentimentalement, mentalement et au niveau de ma vie sociale. Durant donc une année je n'ai quasiment pas eu de vie sociale ni familiale, m'a relation de couple empathie énormément également. Pour le moment il est difficile et peut être pas imaginable de concevoir un avenir normal et correct, puisque je suis dans l'attente de savoir si ma greffe a pris et que j'ai des séquelles sur la jambe gauche (reste de sciatique m'handicapant à certain moment).

Par ailleurs, ayant un travail en intérim sur une longue mission (+1ans) j'ai dû me faire remplacer et ma convalescence étant pour le moment prévu sur 1 année je vais donc perdre mon poste.

Ma conclusion est que ce kiné m'a manipulé sans en avoir le droit et sans avoir de clichés. Cette maladie je l'avais de naissance (sans le savoir) mais il me la clairement déclarée, alors qu'elle aurait très bien pu ne pas se déclencher du tout, ou alors se déclencher lors d'une grossesse ou encore dans quelques années après « avoir vécu un minimum ». On m'a d'ailleurs expliqué qu'avec beaucoup de sport les muscles du dos « tenais » cette maladie et pouvait l'empêcher de se déclarer.

Après plusieurs consultations auprès de différents spécialiste on m'a dit à plusieurs reprises que j'aurais pu être paralysée et qu'il était complètement en tort. Je pense donc qu'il est responsable de mon état de santé actuel.

[s]J'en viens donc aux raisons qui m'amènent sur ce forum :[/s]

J'ai demandé, début 2015, auprès de l'assurance de mon kiné, qu'elle déclare ma situation en tant que sinistre et que je sois dédommée. Après étude de mon dossier (examens, compte rendu, frais engendré...) l'assurance m'a répondu qu'ils jugeaient que mon kiné n'était pas responsable sans avoir d'explication ni de raison du refus.

Je leur ai donc renvoyé un courrier recommandé pour leur demander qu'il me fournisse les raisons de leur refus, et depuis l'envoi de ce courrier en mars, je n'ai aucune réponse !

Que dois-je faire pour qu'ils me répondent, qu'ils m'envoient leur dossier et leur conclusion ?

Ma demande vous semble-t-elle justifiée, et valable ?

Dois-je faire appel à un expert médical pour qu'il valide ou réfute leur très conclusion hâtive ? (Si oui connaissez-vous un expert sur lyon ?)

Par **docteur Vincent**, le **26/07/2015 à 13:55**

Bonjour,

Votre démarche est justifiée, rapprochez-vous de votre protection juridique pour les démarches. La protection juridique peut appeler l'assurance pour qu'ils bougent ou vous donner des conseils.

Ou, en deuxième intention vous pouvez contacter un mandataire de victimes qui vous pilote.

Par **kbouhaouala**, le **11/09/2015** à **12:07**

Bonjour,

Je pense qu'il y a négligence de la part du kiné mais il faut tout de même que vous en parliez à un avocat ou à une association de victimes. Si ça peut vous aider voici qq infos qui peuvent vous aider:

<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/1263-faute-medicale-indemnisation-du-prejudice>

<http://www.avocat-sadurni.fr/avocat-accidents-medicaux.php>